

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2684

26 octobre 2013

SOMMAIRE

CMI Luxembourg Services S.A128832	E.Art.T. Licensing128826
Concept Beauté S.A128828	Eastbridge S.à r.l
Concept Coiffure S.à r.l128831	EBM Europa S.A
Consortium International d'Investisse-	Educos Vision Services Sàrl128828
ments Economiques S.A128830	Eleusis
Consultrade S.A	Empik Centrum Investments S.à r.l 128825
Cosman S.A	Entente des Sociétés de Hautcharage 128818
CVF Lux Master S.à r.l128829	Entente des Sociétés de Hautcharage 128820
CVI CVF II Lux Securities Trading S.à r.l.	Etraph Finance S.C.A128826
128829	Eventus Fondsverwaltung GmbH128832
CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l 128829	Evia Finance S.à r.l
CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l 128829	Excelsior Ventures S.à r.l128824
Dellmont S.à r.l	ExxonMobil Madagascar Energy S.à r.l 128826
Dell S.à r.l	ExxonMobil Madagascar Investments S.à
Depalom S.A128824	r.l128828
Derceto Management128829	Flossbach von Storch Invest S.A128831
Dexia Dynamix128827	Maâ-Oui
D & F S.à r.l128829	Maia S.à r.l128811
DG Fenster Sàrl128828	MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l128786
Dito S.à r.l128828	MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l128792
DMM128825	MBERP II (Luxembourg) 8 S.à r.l128798
DMM128823	MBERP II (Luxembourg) 9 S.à r.l128804
Dom Global Luxembourg S.A128824	Morris - HCF S.à r.l
Dom Lounge S.A128831	North Health Club S.à r.l
Dom Lounge S.A128830	Olinvest128837
DSC Luxembourg S.à r.l128828	PATRIZIA Real Estate 37 S.à r.l128815
Dunes Investments S.A. SPF128827	Te Wind S.A128822
Duprey et Cie S.à r.l128827	Viento 1
Dynavest S.A. 128826	Wake Maritime
Eagleprize S.à r.l	



MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 180.110.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of August;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "MBERP II (LUXEMBOURG) 6 S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.



Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole Shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.



E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole Shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr. Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on July 11, 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Mrs. Séverine LAMBERT, Assistant Manager, born in Virton (Belgium), on September 20, 1980, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and
- Mrs. Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, born in Thionville (France), on May 29, 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux août;



Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168924,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.



Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.



E. Année sociale - Bilan - Répartition des Bénéfices

- **Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant profession-nellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Madame Séverine LAMBERT, Assistant Manager née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
- Madame Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, née à Thionville (France), le 29 mai 1984, demeurant professionnel-lement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2013. LAC/2013/39078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129622/324.

(130157884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.108.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of August;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy¬holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "MBERP II (LUXEMBOURG) 7 S.à r.I.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.



Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole Shareholder - Collective decisions of the Shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.



Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole Shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr. Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on July 11, 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Mrs. Séverine LAMBERT, Assistant Manager, born in Virton (Belgium), on September 20, 1980, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and
- Mrs. Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, born in Thionville (France), on May 29, 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168924,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés



existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des Bénéfices

- Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant profession-nellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Madame Séverine LAMBERT, Assistant Manager née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
- Madame Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, née à Thionville (France), le 29 mai 1984, demeurant professionnel-lement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2013. LAC/2013/39079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129623/324.

(130157832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

MBERP II (Luxembourg) 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.114.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of August;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy¬holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "MBERP II (LUXEMBOURG) 8 S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.



B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.



- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr. Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on July 11, 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;



- Mrs. Séverine LAMBERT, Assistant Manager, born in Virton (Belgium), on September 20, 1980, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and
- Mrs. Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, born in Thionville (France), on May 29, 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168924,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "MBERP II (Luxembourg) 8 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.



B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

- **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.
- Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant profession-nellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;



- Madame Séverine LAMBERT, Assistant Manager née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
- Madame Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, née à Thionville (France), le 29 mai 1984, demeurant professionnel-lement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2013. LAC/2013/39081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129624/324.

(130157929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

MBERP II (Luxembourg) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.118.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of August;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.



- Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "MBERP II (LUXEMBOURG) 9 S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate



or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.



Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr. Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on July 11, 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Mrs. Séverine LAMBERT, Assistant Manager, born in Virton (Belgium), on September 20, 1980, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and
- Mrs. Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, born in Thionville (France), on May 29, 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168924,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège.

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.



- Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "MBERP II (Luxembourg) 9 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre



les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des Bénéfices

- **Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

128810



Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant profession-nellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Madame Séverine LAMBERT, Assistant Manager née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
- Madame Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, née à Thionville (France), le 29 mai 1984, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2013. LAC/2013/39082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129625/324.

(130158016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Morris - HCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 165.916.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Eric Billen

Le gérant

Référence de publication: 2013130845/12.

(130159181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Maâ-Oui, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 111.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAÂ-OUI

Référence de publication: 2013130846/10.

(130158935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



Maia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 155.440.

Résolution du procès verbal de la réunion des associés tenue en date du 16 septembre 2013

Les associés décident de nommer Monsieur RAFFAEL RAYMOND MAIA ROMAO, demeurant à 72, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-Sur-Alzette, gérant de MAIA S.A R.L. avec effet au 16 septembre 2013.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130847/11.

(130159399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Viento 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 446.038,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.466.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MELF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170915 and on behalf of its compartment I ("MELF"), and

Marsaco S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169809 ("Marsaco" and together with MELF, being hereafter referred to as the "Shareholders").

The Shareholders are hereby represented by Mr. Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies given under private seal. The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Viento 1, private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 June 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" No 1896 on 6 August 2013, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.466 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since the incorporation of the Company (the "Articles of Association").

The Shareholders confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To increase the Company's share capital by an amount of four hundred and thirty-three thousand five hundred and thirty-eight euro (EUR 433,538.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of four hundred and forty-six thousand thirty-eight euro (EUR 446,038.-) divided into four hundred and forty-six thousand thirty-eight (446,038) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 2. To issue four hundred and thirty-three thousand five hundred and thirty-eight (433,538) shares so as to raise the total number of shares to four hundred and forty-six thousand thirty-eight (446,038) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.
- 3. To accept the subscription by MELF to two hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty-nine (216,769) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares by way of a contribution in kind of consisting of a definite, due and payable receivable held by MELF against the Company in the amount of two hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty-nine euro (EUR 216,769.-).
- 4. To accept the subscription by Marsaco to two hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty-nine (216,769) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares by way of a



contribution in kind of consisting of a definite, due and payable receivable held by Marsaco against the Company in the amount of two hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty-nine euro (EUR 216,769.-).

- 5. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 4.
- 6. to appoint Mr Hiroyuki Rex Sato, as class A manager of the Company with immediate effect and for an undetermined duration.
 - 7. Miscellaneous.

The Shareholders hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of four hundred and thirty-three thousand five hundred and thirty-eight euro (EUR 433,538.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of four hundred and forty-six thousand thirty-eight euro (EUR 446,038.-) divided into four hundred and forty-six thousand thirty-eight (446,038) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to issue four hundred and thirty-three thousand five hundred and thirty-eight (433,538) shares so as to raise the total number of shares to four hundred and forty-six thousand thirty-eight (446,038) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting, and to accept the subscription as follows:

Subscription and payment

Thereupon appeared Mr. Arnaud Fostier, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-infact of the Shareholders, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MELF to two hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty-nine (216,769) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares by way of a contribution in kind of consisting of a definite, due and payable receivable held by MELF against the Company in the amount of two hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty-nine euro (EUR 216,769.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Marsaco to two hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty-nine (216,769) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares by way of a contribution in kind of consisting of a definite, due and payable receivable held by Marsaco against the Company in the amount of two hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty-nine euro (EUR 216,769.-).

Each Shareholder acting through its duly appointed attorney in fact respectively declares that it is the sole beneficiary and creditor of the receivable it contributes to the Company, that there exist no impediments to the transfer of such receivable. Proof of the rights of each Shareholder under the relevant receivable has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the aggregate amount of the foregoing contributions has been given to the notary and the shareholders, acting through their duly appointed attorney-in-fact, further declare that the aggregate value of the receivables has been certified in declarations of contribution signed by the representatives of the Shareholders and confirmed in declarations of recipient company signed by the representatives of the Company.

The person appearing recognized that the new shares have been paid up in kind and that the Company is the owner of the aforementioned claim in an amount of four hundred and thirty-three thousand five hundred and thirty-eight euro (EUR 433,538.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (paragraph 1). "The share capital of the Company is set at four hundred and forty-six thousand thirty-eight euro (EUR 446,038.-) divided into four hundred and forty-six thousand thirty-eight (446,038) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to appoint Mr Hiroyuki Rex Sato, born on 3 January 1961 in Tokyo (Japan) and professionally residing at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Class A manager of the Company, with immediate effect and for an undetermined duration.



Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

MELF S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170915 et agissant au nom et pour le compte de son compartiment I ("MELF"), et

Marsaco S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169809 ("Marsaco" et ensemble avec MELF, étant ci-après rapportée comme les "Associés").

Les Associés représentés par M. Arnaud Fostier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations données sous seing privé. Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales de Viento 1, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 juin 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 août 2013 numéro 1896 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.466 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (les "Statuts").

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont reconnu être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente-trois mille cinq cent trente-huit euros (EUR 433.538,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de quatre cent quarante-six mille trente-huit euros (EUR 446.038,-) représenté par quatre cent quarante-six mille trente-huit (446.038) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- 2. Emission de quatre cent trente-trois mille cinq cent trente-huit (433.538) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à quatre cent quarante-six mille trente-huit (446.038) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire.
- 3. Acceptation de la souscription de deux cent seize mille sept cent soixante-neuf (216.769) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par MELF et paiement de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par MELF contre la Société d'un montant nominal équivalent.
- 4. Acceptation de la souscription de deux cent seize mille sept cent soixante-neuf (216.769) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par Marsaco et paiement de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par Marsaco contre la Société d'un montant nominal équivalent.
- 5. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 4.
- 6. Nomination de M. Hiroyuki Rex Sato, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une période indéterminée.



7. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente-trois mille cinq cent trente-huit euros (EUR 433.538,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de quatre cent quarante-six mille trente-huit euros (EUR 446.038,-) représenté par quatre cent quarante-six mille trente-huit (446.038) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre quatre cent trente-trois mille cinq cent trente-huit (433.538) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à quatre cent quarante-six mille trente-huit (446.038) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire; et d'accepter la souscription suivante:

Souscription et paiement

Ensuite a comparu M. Arnaud Fostier susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de chacun des Associés, susmentionnés, en vertu de procurations données sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de MELF, susmentionné, à deux cent seize mille sept cent soixante-neuf (216.769) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par MELF contre la Société d'un montant de deux cent seize mille sept cent soixante-neuf euros (EUR 216.769,-).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Marsaco, susmentionné, à deux cent seize mille sept cent soixante-neuf (216.769) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par Marsaco contre la Société d'un montant de deux cent seize mille sept cent soixante-neuf euros (EUR 216.769,-).

Chacun des Associés, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de son apport et que la créance quant à son apport est une créance certaine, liquide et exigible. Chacun des Associés accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation à leur égard relatives aux créances ainsi apportées.

Chacun des Associés, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de son apport a été certifié au total à deux cent seize mille sept cent soixante-neuf euros (EUR 216.769,-) dans une déclaration d'apport signée par le représentant de chacun des Associés et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par le représentant de la Société.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

Art. 5. Capital Social. (paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quarante-six mille trente-huit euros (EUR 446.038,-) représenté par quatre cent quarante-six mille trente-huit (446.038)parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ".

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de nommer M. Hiroyuki Rex Sato, né le 3 janvier 1961 à Tokyo (Japon) et demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43768. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141631/216.

(130172278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

North Health Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.762.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 18 février 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:
- * North Health Club S.à r.l.
- * Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.762
- * Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
 - Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

et ce avec effet au 17 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 septembre 2013.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013130874/21.

(130159180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

PATRIZIA Real Estate 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.618.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am siebenundzwanzigsten September.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz zu SASSENHEIM (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

PATRIZIA WohnModul I Zwischenholding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1011 Luxemburg,

aufgrund einer am 20. September 2013 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigefügt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

SATZUNG

Titel I. Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

- Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung sowie dieser Satzung unterliegt.
 - Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRIZIA Real Estate 37 S.à r.l.



Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 4. Das Ziel der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Immobiliengesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich Privatisierung) von durch die Gesellschaft gehaltenen Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäuden), langfristige immobilienbezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (master-lease), Volleigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease¬hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen und anderen Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Immobiliengesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, dessen Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderer Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich der Privatisierung) von durch diesen Investitionsvehikel gehaltenen Immobilien (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung), der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solchen Investitionsvehikel bleibt, vorausgesetzt, dass die finanzierte Immobilie letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken.

Die Gesellschaft kann sich durch Eigen- oder Fremdkapital finanzieren.

- Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.
- **Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

- **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert EURO (EUR 100,-).
 - Art. 8. Solange nur ein Anteilsinhaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. Verwaltung

- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter sein können. Der (die) Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung bestellt, die sie auch jederzeit wieder abberufen können. Die Geschäftsführer sind ermächtigt, Teilbefugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten zu übertragen.
- **Art. 11.** Die Anzahl, die Amtszeit und die jeweilige Entschädigung der Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung festgelegt.



Der Posten eines Geschäftsführers gilt als zu besetzen, wenn:

- der Geschäftsführer von seinem Posten durch schriftliche Anzeige gegenüber der Gesellschaft zurücktritt, oder
- der Geschäftsführer seinen Posten kraft Gesetzes aufgeben muss oder wenn er aufgrund Gesetzes von der Eigenschaft als Geschäftsführer ausgeschlossen wird,
 - der Geschäftsführer insolvent wird, oder
 - der Geschäftsführer durch den alleinigen Anteilsinhaber oder die Gesellschafterversammlung abgewählt wird.
- Art. 12. Jeder Geschäftsführer ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden, fallen in den Aufgabenbereich des/der Geschäftsführer(s). Der/die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen gegenüber Dritten in jeder Rechtsstreitigkeit entweder als Klägerin oder Beklagte.
- Art. 13. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind. Darüber hinaus kann eine gesonderte Entscheidung getroffen werden, durch die die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wird. Eine solche Delegation lässt die Einzelzeichnungsbefugnis der Geschäftsführer unberührt.

Titel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilsinhaber hat, übt dieser die Rechte der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aus.

Alle Entscheidungen, die die Kompetenzen der/des Geschäftsführer(s) überschreiten, werden von dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung getroffen. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter, werden die Beschlüsse in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der/des Geschäftsführer(s). Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Titel V. Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

- Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres mit der Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2013 endet.
- Art. 16. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Art. 17. Die Gesellschafterversammlung verabschiedet jedes Jahr einen Geschäftsplan, einschließlich eines Haushaltsplans, mit Blick auf das darauffolgende Jahr oder die darauf folgenden Jahre.

Titel VI. Liquidation, Auflösung

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner jeweils geltenden Fassung bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft sollen alle Auszahlungen, die nach dem Gesetz vorgeschrieben sind, in der Art und Weise erfolgen, wie sie von den Gesellschaftern vereinbart ist.

Titel VII. Verschiedenes

Art. 19. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

128818



Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte PATRIZIA WohnModul I Zwischenholding S.à r.l. zeichnet einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Der Nachweis über diese Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf neunhundert Euro.

Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin

Sodann fasst die Erschienene, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

- (i) Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer bestellt:
- Herr Arwed Fischer, geboren am 2. November 1952 in Kemnath, Deutschland, geschäftlich ansässig in Fuggerstraße 26, D-86150 Augsburg, Deutschland; und
- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, geschäftlich ansässig in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
 - (ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen,

am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 1. Oktober 2013. Relation: EAC/2013/12643. Erhalten fünfundsechzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013140803/162.

(130171622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Entente des Sociétés de Hautcharage, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 60, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg F 9.712.

STATUTS

En date du 14 juin 1993, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé unanimement la proposition du comité de former une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

- **Art. 1** er. Le 31 janvier 1979 a été fondée à Hautcharage une association nommée "ENTENTE DES SOCIETES DE HAUTCHARAGE". Son siège est établi à Hautcharage et eue est indépendante du point de vue politique et confessionnel.
- **Art. 2.** L'association a pour objet de sauvegarder les intérêts des sociétés de Hautcharage, d'organiser des fêtes, expositions et réceptions officielles, de gérer le calendrier des manifestations sur le territoire de Hautcharage, ainsi que d'élaborer des projets de tous genres tendant à améliorer la vie sociale de la localité.
- **Art. 3.** L'association se composera de membres actifs et de membres honoraires. Le nombre des membres actifs ne pourra être inférieur à trois.
- **Art. 4.** L'association est gérée par un comité d'administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus.

Com	position	actuel	le:
-----	----------	--------	-----

Nom/Prénom	Profession	Domicile	Nationalité
CAUDRON CLAUDE	EMPL. PRIV.	1, rue de Hivange - HAUTCHARAGE	LUXBG
FUSULIER LUCIEN	EMPL. PRIV.	2c, r. du X Sept HAUTCHARAGE	LUXBG
PELTIER DANIEL	AJUSTEUR	14, r. Bascharage - HAUTCHARAGE	LUXBG



ROBINET PIERRE	EMPL. PRIV.	23b, r Schouweiler - HAUTCHARAGE	LUXBG
ROSEN DEMY	FONCT. ETAT	7, r. du X Sept HAUTCHARAGE	LUXBG
SCHODER ROBERT	RENTIER	25, r. Bascharage - HAUTCHARAGE	LUXBG
WELSCHER ANDRE	RENTIER	23a, r. de l'Eglise - HAUTCHARAGE	LUXBG

Art. 5. Peuvent être admis comme membres actifs des sociétés ayant leur siège dans la localité de Hautcharage et montrant un intérêt particulier au développement des bonnes relations entre les sociétés de la commune. La qualité de membre actif se perd soit par démission, soit par exclusion. L'exclusion proposée par le conseil d'administration et prononcée par l'assemblée générale peut intervenir lorsque le membre compromet sérieusement les intérêts de l'association. Peuvent être nommés membres d'honneur par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, des personnes physiques ou morales ayant rendu des services à l'association.

Art. 6. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation, comprenant l'ordre du jour, est faite par le conseil d'administration. Elle est portée à la connaissance des membres de l'association au moins huit jours avant la date fixée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents. Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée pour autant qu'il est nécessaire, soit par décision du conseil, soit dans un délai d'un mois, sur demande écrite d'un cinquième des membres actifs avec indication de l'ordre du jour désiré. Elle doit être portée à la connaissance de ses membres au moins cinq jours francs avant la date fixée.

L'assemblée générale ainsi que l'assemblée générale extraordinaire sont compétentes pour:

- a) les modifications des statuts
- b) l'admission et l'exclusion des membres actifs
- c) l'élection des membres du conseil d'administration
- d) l'élection de deux réviseurs de caisse et d'un suppléant
- e) la fixation de la cotisation annuelle pour membres actifs
- f) l'approbation des budgets et des comptes
- g) la dissolution de l'association

Toute réunion de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire fait l'objet d'un procès-verbal portant signature du président et du secrétaire. Elle est présidée par le président du conseil, en l'absence de celui-ci par le vice-président ou, le cas échéant, par le doyen du conseil.

Art. 7. Les membres du conseil d'administration sont élus par voix secrète pour trois ans par les membres actifs de l'association lors le l'assemblée générale à la majorité simple. Le droit de vote de chaque membre actif (société) se limite à une seule voix. Toutefois, le tiers du conseil sera renouvelé chaque année. Le mandat de chaque groupe a une durée de trois ans. Au cas où un membre quitte le conseil avant l'expiration de son mandat, un remplaçant sera élu lors de la prochaine assemblée générale pour terminer le mandat du membre sortant. Les candidats pour le conseil d'administration doivent être proposés par les sociétés (membres actifs de l'Entente). Ils doivent en plus être membre actif de ladite société. Chaque société ne peut être représentée au Conseil d'administration que par un membre actif. Le conseil élit dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les fonctions de membre du conseil sont honorifiques. Le conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins trois fois par an sur convocation de son président ou de son remplaçant. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les signatures conjointes du président ou de son remplaçant et celle du secrétaire ou d'un membre du conseil engagent valablement l'association envers les tiers. Le président, ou à défaut, le vice-président ou le doyen du conseil, assure l'observation des statuts de l'association. Il représente officiellement celle-ci.

- Art. 8. La cotisation annuelle, qui ne peut dépasser 1.500.- frs, est fixée par l'assemblée générale.
- **Art. 9.** Les moyens financiers de l'association se composent du produit des cotisations et des ressources non interdites par la loi. Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité. Il veille à la rentrée des recettes et aux sorties des dépenses. Il établit, par exercice, le compte des recettes et des dépenses lequel est soumis aux fins de vérification aux deux réviseurs de caisse qui feront rapport sur cette vérification à l'assemblée générale. Celle-ci donnera, en cas d'approbation, décharge au trésorier.
 - Art. 10. Les modifications des statuts se font conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.
- **Art. 11.** En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, sera versé au bureau de bienfaisance de la commune de Bascharage.

Bascharage, le 9/7/13.

Signatures.

Le Conseil communal

Référence de publication: 2013142560/78.

(130172552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.



Entente des Sociétés de Hautcharage, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 60, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg F 9.712.

En date du 14 juin 1993, l'Assemblée Générale extraordinaire a approuvé unanimement la proposition du comité de former une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l.

- **Art. 1** er. Le 31 janvier 1979 a été fondée à Hautcharage une association nommée «Entente des Sociétés de Hautcharage». Son siège social est établi à Hautcharage et elle est indépendante du point de vue politique et confessionnel.
- **Art. 2.** L'association a pour objet de sauvegarder les intérêts des sociétés de Hautcharage, d'organiser des fêtes, expositions et réceptions officielles, de gérer le calendrier des manifestations sur le territoire de Hautcharage, ainsi que d'élaborer des projets de tous genres tendant à améliorer la vie sociale de la localité.
- **Art. 3.** L'association se composera de membres actifs et de membres honoraires. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à trois.
- Art. 4. L'association est gérée par un comité d'administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus.

Composition actuelle:

Président

1. Schroeder Marc

39, rue de la Gare

L-4924 Hautcharage

Employé communal Conservatoire de Luxembourg

Nat. Luxbg.

Vice-Président

2. Thill Guy

18, rue de Schouweiler

L-4945 Hautcharage

Retraité

Nat. Luxbg

Secrétaire

3. Drui Paul

5a, rue de Schouweiler

L-4945 Hautcharage

Retraité

Nat. Luxbg

Trésorier

4. Hermann Monique

54, rue Centrale

L-4978 Fingig Retraitée

Nat. Luxbg

- Art. 5. Peuvent être admis comme membres actifs des sociétés ayant leur siège dans la commune de Kaerjeng et montrant un intérêt particulier au développement des bonnes relations entre les sociétés de la commune. La qualité de membre actif se perd soit par démission, soit par exclusion. L'exclusion proposée par le comité d'administration est prononcée par l'Assemblée Générale peut intervenir lorsque le membre compromet sérieusement les intérêts de l'association. Peuvent être nommés membres d'honneur par l'Assemblée Générale, sur proposition du comité d'administration, des personnes physiques ou morales ayant rendu des services à l'association.
- **Art. 6.** L'Assemblée Générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation, comprenant l'ordre du jour, est faite par le comité d'administration. Elle est portée à la connaissance des membres au moins 8 jours avant la date fixée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents. Une Assemblée Générale extraordinaire pour être convoquée pour autant qu'il est nécessaire, soit par décision du comité d'administration, soit dans un délai d'un mois, sur demande écrite d'un cinquième des membres actifs avec indication de l'ordre du jour désiré. Elle doit être portée à la connaissance de ses membres au moins cinq jours francs avant la date fixée.



L'Assemblée Générale ainsi que l'Assemblée Générale extraordinaire sont compétentes pour:

- les modifications des statuts
- l'admission et l'exclusion des membres actifs
- l'élection des membres du comité d'administration
- l'élection de deux réviseurs de caisse et d'un suppléant
- la fixation de la cotisation annuelle pour membres actifs
- l'approbation des budgets et des comptes
- la dissolution de l'association.

Toute réunion de l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire fait l'objet d'un procès-verbal portant signature du président et du secrétaire. Elle est présidée par le président du comité, en l'absence de celui-ci par le vice-président ou, le cas échéant, par le doyen du comité.

Art. 7. Les membres du comité d'administration sont élus par voix secrète pour trois ans par les membres actifs de l'association lors de l'Assemblée Générale à la majorité simple. Le droit de vote de chaque membre actif (société) se limite à une seule voix. Toutefois, le tiers du comité sera renouvelé chaque année. Le mandat de chaque groupe a une durée de trois ans. Au cas où un membre quitte le comité avant l'expiration de son mandat, un remplaçant sera élu lors de la prochaine Assemblée Générale pour déterminer le mandat du membre sortant. Les candidats pour le comité d'administration doivent être proposés par les sociétés (membres actifs de l'Entente). Ils doivent en plus être membre de ladite société. Chaque société ne peut être représentée au comité d'administration que par un membre actif. Le conseil élit dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les fonctions de membre du comité d'administration sont honorifiques. Le comité d'administration se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins 5 par an sur convocation du président ou de son remplaçant, il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante, les signatures conjointes du président ou de son remplaçant et celle du secrétaire ou d'un membre du comité engagent valablement envers les tiers. Le président, ou à défaut, le vice-président ou le doyen du comité, assure l'observation des statuts de l'association. Il représente officiellement celle-ci.

- Art. 8. La cotisation, que peut pas dépasser 150.- Euros est fixée par l'Assemblée Générale.
- **Art. 9.** Les moyens financiers de l'association se composent du produit des cotisations et des ressources non interdites par la loi, le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité. Il veille à la rentrée des recettes et aux sorties des dépenses. Il établit, par exercice, le compte des recettes et des dépenses lequel est soumis aux fins de vérification aux deux réviseurs de caisse qui feront rapport sur cette vérification à l'Assemblée Générale. Celle-ci donnera, en cas d'approbation, décharge au trésorier.
 - Art. 10. Les modifications des statuts se font conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.
- Art. 11. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, sera versé au bureau de bienfaisance de la commune de Kaerjeng.

Schroeder Marc / Thill Guy / Drui Paul / Hermann Monique.

Référence de publication: 2013142561/90.

(130172552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Wharf Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 15.375,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.438.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 octobre 2013 que:

- Monsieur David ANVING a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la société avec effet au 4 octobre 2013:
- Monsieur Sebastiano RIZZO, né 8 décembre 1969 à Brescia, Italie, demeurant au 396, Kings House, Fiat 4, GB-SW10 OLL Londres, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 4 octobre 2013, et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013141641/18.

(130172546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.



Te Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 177.030.

L'an deux mille treize, le dix septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

la société «IRIS FUND SICAV-FIS», une société en commandite par actions ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), établie et ayant son siège social au 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.135,

ci-après représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 10 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l'actionnaire unique de TE WIND S.A., une société anonyme ayant son siège social au 111, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.030 (la «Société»). La Société a été constituée le 3 mai 2013 suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2013 numéro 1250. Les statuts ont été modifiés le 3 juillet 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II.- Le capital de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000.- EUR) représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.-EUR) chacune.
 - III.- L'ordre du jour de la Société est le suivant:
- 1) Augmentation du capital de la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros (1.081.750.- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000.- EUR) à deux millions quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros (2.081.750.- EUR) par la création et l'émission de deux millions cent soixante-trois mille cinq cents (2.163.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune;
- 2) Souscription et libération des deux millions cent soixante-trois mille cinq cents (2.163.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune ensemble avec un prime d'émission de quarante-et-un centimes (0,41.- EUR) par IRIS FUND SICAV-FIS, pré-qualifiée, pour une valeur totale d'un million quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros et quarante-et-un centimes (1.081.750,41.- EUR) par un apport en nature d'une créance d' IRIS FUND SICAV-FIS, pré-qualifiée, envers la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros et quarante-et-un centimes (1.081.750,41.- EUR);
 - 3) Modification subséquente de l'alinéa 1 er de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros (2.081.750.- EUR), divisé en quatre millions cent soixante-trois mille cinq cents (4.163.500) actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune.»
- IV.- Après ces déclarations, l'actionnaire unique, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros (1.081.750.-EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000) à deux millions quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros (2.081.750.-EUR) par la création et l'émission de deux millions cent soixante-trois mille cinq cents (2.163.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.-EUR) chacune.

Souscription et Libération

Les deux millions cent soixante-trois mille cinq cents (2.163.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) ensemble avec un prime d'émission de quarante-et-un centimes (0,41.- EUR) ont été souscrites par IRIS FUND SICAV-FIS, pré-qualifiée, pour une valeur totale d'un million quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros et quarante-et-un centimes (1.081.750,41.- EUR) par un apport en nature d'une créance d'IRIS FUND SICAV-FIS, pré-qualifiée, envers la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros et quarante-et-un centimes (1.081.750,41.- EUR).



L'actionnaire unique reconnaît que conformément à l'article 26-1 (3quater) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'évaluation de la créance apportée est tirée des comptes légaux de la Société au 30 juin 2013 contrôlés conformément à la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés.

Il résulte d'un certificat du conseil d'administration en date du 10 septembre 2013 que la valeur de la créance apportée est au moins égale au deux millions cent soixante-trois mille cinq cents (2.163.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) ensemble avec un prime d'émission de quarante-et-un centimes (0,41.- EUR).

Le certificat du conseil d'administration sera signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexé au présent acte, pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt-et-un mille sept cent cinquante euros (2.081.750.- EUR), divisé en deux millions cent soixante-trois mille cinq cents (4.163.500) actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges de quelque forme que ce soit, incombant à la Société en conséquence du présent acte sont évalués approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire avec nous, le notaire, ont signé le présent acte.

Signé: Lemoine, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11833.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013141589/84.

(130172252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Wake Maritime, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.555.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 04 octobre 2013

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 13 avenue de la gare, L- 1611 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté,L-1930 Luxembourg avec effet au 1 Octobre, 2013.

Le gérant unique, M. Cédric RATHS, a également transféré son adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013141639/15.

(130172262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

Le rapport annuel au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour DMM SICAV RBC Investor Services Bank S.A. Société anonyme

Référence de publication: 2013130621/13.

(130159533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Dom Global Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130622/9.

(130159011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Excelsior Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.462.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013130637/17.

(130159392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Depalom S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 132.178.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2543 Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Monsieur Zupanoski Robert.

Référence de publication: 2013130614/10.

(130159374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Dellmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130613/10.

(130158863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



Dell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.786.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130612/10.

(130158970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 3 septembre 2013

- a pris note de la démission de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1 ^{er} mai 2013

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Fabrice CUCHET, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Tanguy de VILLENFAGNE, Avenue des Arts, 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Alain PETERS, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Naïm ABOU-JAOUDE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014

- a nommé:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014.

Pour DMM SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013130620/24.

(130159531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Empik Centrum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.216.907,16.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130630/10.

(130159356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.230.632,72.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130629/10.

(130159255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Dynavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 60.749.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013130627/10.

(130159243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

ExxonMobil Madagascar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130639/10.

(130159220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

E.Art.T. Licensing, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 163.593.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 16 septembre 2013, a pris note de la démission de Monsieur Frédéric DE-FLORENNE de ses fonctions de gérant de la société.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour E.Art.T.Licensing

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013130628/14.

(130159170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Evia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130636/10.

(130159490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Etraph Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.840.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Le 16/09/2013.

Référence de publication: 2013130634/10.

(130159272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Duprey et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4581 Differdange, 3, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 78.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130626/9.

(130158813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Dunes Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.233.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013130625/12.

(130159349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.300.

Le rapport annuel au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEXIA DYNAMIX

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013130616/13.

(130159534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

EBM Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.250.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 22 mai 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour EBM EUROPA S.A.

Signature

Référence de publication: 2013130642/13.

(130158833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



Eagleprize S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 120.178.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013130641/12.

(130159332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

ExxonMobil Madagascar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130640/10.

(130159066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Educos Vision Services Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. Dito S.à r.l.).

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 80.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130646/9.

(130159116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Concept Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 111.793.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013130592/10.

(130159183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130624/9.

(130159069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

DG Fenster Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 141.302.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2013130617/9.

(130159250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

CVI CVF II Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130601/9.

(130159065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

CVF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130600/9.

(130159059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.065.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2013130602/9.

(130159090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.392.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(130159080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

D & F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.016.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130604/10.

Référence de publication: 2013130603/9.

(130158938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Derceto Management, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 166.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Bertrange, le 25 juillet 2013. Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013130605/11.

(130158882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Consultrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.390.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013130595/10.

(130159208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Consortium International d'Investissements Economiques S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.355.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire

- Il est pris acte de la démission de Madame Isabelle SCHUL de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avec effet au 5 août 2013.
- Madame Nadia UWIMANA, employée privée, née le 15 août 1980 à Kigali, Rwanda, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire. Le mandat de Madame Nadia UWIMANA viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.
- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Pedro HERNANDO. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 12 SEPTEMBRE 2013.

Certifié sincère et conforme

CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.

Alain RENARD / Pedro HERNANDO

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013130594/23.

(130159176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Dom Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 177.018.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 16. September 2013

- Der Gesellschaftssitz wird von 83, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg nach 18, rue de Eau, L-1449 Luxembourg verlegt.
 - Als Verwaltungsratsmitglieder wurden ernannt:
- a) Herr Klaus BURKHARDT, geboren am 24. Oktober 1937 in Eisenberg, Thüringen, Deutschland, geschäftsansässig in D-56457 Westerburg-Hergenroth, Am Schafbach 12.
- b) Herr Marc KOEUNE, geboren am 4. Oktober 1969 in Luxembourg Luxembourg, geschäftsansässig in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 gehalten wird.

Référence de publication: 2013130608/16.

(130159074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



Dom Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 177.018.

AUSZUG

Aus dem Beschluss der Verwaltungsratssitzung vom 16. September 2013 geht hevor, dass Herr Klaus Burkhardt als Vorsitzender des Veraltungsrates benannt wurde.

Référence de publication: 2013130609/10.

(130159074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Cosman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 30.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130599/9.

(130158808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Flossbach von Storch Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.513.

Auszug aus dem Protokoll Außerordentliche Generalversammlung Flossbach von Storch Invest S.A.

Die Außerordentliche Generalversammlung der Flossbach von Storch Invest S.A. vom 18. Oktober 2012 hat folgenden Beschluss gefasst:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder (Herren Dr. Flossbach, von Velsen, Zimmer) sowie des Wirtschaftsprüfers (Deloitte Audit S.à r.l.) werden bis zur ersten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Berufsadresse von Herrn Dr. Bert Flossbach und Herrn Dirk von Velsen: 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen Berufsadresse von Herrn Julien Zimmer, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Wirtschaftsprüfer: Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. September 2013.

Für Flossbach von Storch Invest S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013130678/19.

(130158998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Concept Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 146.190.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013130593/10.

(130159178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Eleusis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.217.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 septembre 2013. Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013130649/11.

(130158986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Eventus Fondsverwaltung GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.148.

Les comptes annuels sociaux de Eventus Fondsverwaltung GmbH, S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés par les actionnaires dans la résolution du 19 octobre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eventus Fondsverwaltung GmbH, S.à r.l.

Référence de publication: 2013130635/12.

(130159547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

CMI Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 128.682.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Ordinaire Annuelle du 14 août 2013

Les actionnaires de la société CMI Luxembourg Services S.A. réunis en Assemblée Générale extraordinaire tenant lieu d'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 août 2013, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs de:

- Monsieur Jean-Pierre Thiriart, Vice Pésident Tarde Finance, demeurant à B-4053 Chaudfontaine, 43, rue de Grady.
- Monsieur Patrick Paramore, Deputy Commercial Director, demeurant à B-1410 Waterloo, 8, rue Sainte Gertrude, avec effet immédiat.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Franck Pasqualini, Président du Secteur Services, né le 16/07/1965 à Pont-à-Mousson(F), demeurant à F-13920 Saint-Mitre-les-Remparts, route de Sainte Blaise

au poste d'administrateur de la société pour une durée de deux ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013130589/21.

(130159451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Olinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.896.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

L'associé unique a pris la résolution suivante:

1. Le mandat de l'administrateur unique Olivier Dandois, demeurant à Rue Christophe I ^{er} de Bade,16 à F-57570 RODEMACK, arrivant à terme, il est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour OLINVEST S.A.

Référence de publication: 2013130891/13.

(130159512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck